



7-5-1 papier

N° DEL 2020.12.09/189

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS N°22  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 DÉCEMBRE 2020**



**Thème : SPORTS**

**Objet : Étude de faisabilité en vue du remplacement du groupe froid de la patinoire - Demande de subventions.**

**Convocation :**

**Date :** 03/12/2020

**Affichage :** 03/12/2020

**Nombre de membres du conseil municipal**

**En exercice :** 33

**Présents :** 29

**Nombre de suffrages exprimés :**

32

Le **mercredi 9 décembre 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil au 1<sup>er</sup> étage de la communauté de communes du Briançonnais, sous la présidence du Maire, **Monsieur Richard NUSSBAUM**.

**Étaient Présents :**

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON, Francine DAERDEN.

**Étaient représentés :**

Brigitte LASSERRE donne pouvoir à Catherine VALDENAIRE ;  
Sandrine CORDIER donne pouvoir à Catherine VALDENAIRE ;  
Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ ;

**Absents excusés :**

Arnaud MURGIA, Brigitte LASSERRE, Sandrine CORDIER, Florian DAZIN.

**Secrétaire de séance :** Émilie DESMOULINS

## Rapporteur : Christian JULLIEN

La patinoire olympique de Briançon construite dans les années 1970 a fait l'objet d'une rénovation complète de ses locaux et de ses tribunes dans les années 2000. Avec une surface de glace de 1800 m<sup>2</sup>, une capacité d'accueil de 2150 places (avec possibilité de transformation en salle polyvalente de 4672 places), elle est un des équipements sportifs phares de la ville et également un des plus utilisés.

Cependant, le groupe froid qui produit la glace date d'une cinquantaine d'années et montre de sérieux signes de faiblesse. Il devient de plus en plus difficile de le maintenir en fonctionnement car les pièces détachées deviennent très difficiles à trouver et le prix du fluide frigorigène ne cesse de croître.

La réglementation européenne dite « F-Gaz » prévoit l'interdiction progressive jusqu'en 2030 de l'utilisation du fluide frigorigène R134A (famille des fréons) utilisé dans l'installation frigorifique de la patinoire. Seul du gaz recyclé pourra être mis sur le marché après 2022.

Il devient donc indispensable d'agir contre le réchauffement climatique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement de la patinoire.

Afin de mettre en conformité la patinoire avec les nouvelles règles environnementales et de prévenir les pannes liées à la vétusté des installations frigorifiques, il est indispensable de lancer au plus vite l'étude de faisabilité préalable nécessaire au remplacement du système de production de froid par un système de nouvelle génération.

Cette étude comprendra un diagnostic complet de l'installation, y compris de la pompe à chaleur permettant la récupération d'énergie pour chauffer l'eau des bassins de la piscine.

Le coût de cette étude de faisabilité est estimé à 46 300 euros hors taxe.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Région (70 %)	32 410 €
Autofinancement (30 %)	13 890 €
<b>Total</b>	<b>46 300 € HT</b>

### Ceci exposé,

**Vu** les travaux de la commission Vie quotidienne - Jeunesse & sports, réunie le 1<sup>er</sup> décembre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la ville, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 32**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

SPORTS DEL 2020.12.09/189

PUBLIÉ LE **14 DEC. 2020**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Arnaud MURGIA



Blank lined area for writing.